



Quel recours, la banque met-elle fausse adresse pour le crédit d'une maison en Italie.

Par **MOTHRA73**, le 21/01/2021 à 20:23

Bonjour, (on dit "Bonjour" en arrivant quelque part, non ?)

Notre banque nous a fait un crédit immobilier avec une adresse française, pour l'achat d'une maison en Calabre, en Italie. Il y a un faux en écriture. Quels sont nos droits et recours dans cette situation. Étant en dossier de surendettement nous nous en sommes rendu compte lors du montage du dossier banque de France. C'est un micmac de la part du banquier. Peut-on attendre une annulation de ce crédit par ce faux en écriture sur la domiciliation de ce bien.

Dans l'attente d'un conseil, merci de votre attention.

Par **Marck.ESP**, le 21/01/2021 à 22:25

Bonsoir

Évoquez-vous votre propre adresse ou l'adresse du bien financé ?

Par **Tisuisse**, le 22/01/2021 à 08:31

Bonjour,

Votre banque prêteuse est en France ou en Italie ?

Par **youris**, le 22/01/2021 à 09:26

bonjour,

en signant votre contrat de prêt, vous ne vous êtes pas aperçus de cette erreur de localisation du bien acheté avec ce prêt ?

en principe, les banques situées en France sont réticentes pour financer un bien à l'étranger

car cela peut poser problème pour la garantie du prêt.

pour faire annuler votre crédit, vous devez prendre un avocat pour une procédure judiciaire et vous devrez prouver le faux en écriture.

voyez un avocat avec votre dossier de prêt.

salutations